

Règlement financier pour l'année 2024/2025

RUBRIQUES	TARIFS
Forfait de rentrée (assurance de l'établissement, cotisation diocésaine, achat ou renouvellement de petit et gros matériel) payable au moment de l'inscription	<p>95,00€ pour un enfant (pour l'année) (un acompte de 50,00€ par enfant est versé au moment de la réinscription des enfants présents dans l'établissement)</p> <p>80,00€ pour le 2^{ème} enfant</p> <p>50,00€ à partir du 3^{ème} enfant</p> <p><i>(50,00€ d'acomptes payables au moment de la réinscription et déduits sur la première note).</i></p>
Contribution des familles	<p>48,00€ par mois pour le 1er enfant</p> <p>46,00€ par mois pour le 2^{ème} enfant</p> <p>24,00€ par mois et par enfant pour les suivants</p>
<p><u>Les fournitures</u> -à la maternelle, le matériel individuel fourni par l'école est facturé sur la première note. (feutres, crayons, gommés, cahiers...)</p> <p>-Pour tous les élèves : fournitures collectives matériel et fournitures achetées collectivement pour travaux pratiques, travaux manuels, arts plastiques... et photocopies.</p>	<p>Maternelle : 10,00€/ mois</p> <p>Elémentaire : 10,00€/ mois</p>
Activités sportives et culturelles	<p>Maternelle : 6,00€ par mois</p> <p>Elémentaire : 10€ par mois</p> <p>Ce montant correspond à un lissage sur l'année scolaire</p>
Garderies	<p>Gratuites 8H00 à 8H30, de 11H30 à 12H30 et de 16H00 à 16h30</p> <p><u>2,00 € par garderies entamées (7H15 à 8H00 et 16H 30 à 18H30) avec un tarif dégressif à partir de 11 garderies</u></p>
Etudes	<p>Etudes : 2,50€</p>
Cantine	<p>Maternelle (TPS à GS) : 4,50 € le ticket</p> <p>Elémentaire (CP à CM2) : 5,10 € le ticket</p>
Cotisation à l'association des parents d'élèves APEL (facultative)	<p>25 euros par an et par famille</p>

NB : En cas de difficultés financières passagères il est important de rencontrer le chef d'établissement afin de mettre en place un aménagement financier ou un échéancier.

En cas de non paiement récurrent, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes dues. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire votre enfant l'année suivante.

Acceptation du règlement financier :

Je soussigné(e)

Responsable légal de.....

Certifie avoir pris connaissance du règlement financier de l'école Sainte Marie/sainte Famille et en accepte les dispositions.

Signature/ Date